DECISION relative au régisseur de recettes restauration-hébergement

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

Vu, l'article L.756-2 du Code de l'éducation ;

Vu, le décret du 16 avril 2013 nommant Monsieur Laurent CHAMBAUD Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique ;

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu, l'instruction codificatrice 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 ;

Vu, la décision n°9/2008/Direction/DAFJ du 7 janvier 2008 instituant une régie de recettes pour la restauration et l'hébergement et son avenant n°1 en date du 29 septembre 2014 ;

 ${\bf Vu}$, la décision n° 3/2014/Direction/SAJ du 28 janvier 2014 portant nomination du régisseur de la régie de recettes restauration-hébergement.

DECIDE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Béatrice FURET en qualité de régisseur de recettes.

Article 2: La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2017.

Rennes, le 19 décembre 2016

Le Directeur de l'EHESP Vu pour acceptation Vu pour agrément Le régisseur L'Agent comptable

Laurent CHAMBAUD Béatrice FURET Vincent NOEL